



Herriko Etxea
64780 - BIDARRAI

Envoyé en préfecture le 13/10/2023
Reçu en préfecture le 13/10/2023
Publié le
ID : 064-216401240-20230913-472023-DE

Mairie
64780 - BIDARRAY

Deia / Convocation 06/09/2023
Jarduneko Kontseilariak / Conseillers en exercice :14
Hor / Présents : 10

Conseil municipal du Mercredi 13 Septembre 2023

2023-ko Irailaren 13-ko bilkura

Bi mila hogeita hiru urtean, Irailaren 13-an, arratseko zortzitan, herri huntako kontseilua, behar bezala deitua, legeak agintzen duen kopuruan bildu da, bere bilkuren usaia tokian, Jean Michel ANCHORDOQUY lehendakartzapean, Auzapeza

Séance du 13 Septembre 2023

L'an deux mil vingt trois, le 13 Septembre à vingt heure, les membres du Conseil Municipal, légalement convoqués, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de Jean Michel ANCHORDOQUY, Maire

Présents 10 /14: ANCHORDOQUY Jean Michel, SEYCHAL Antton,

SABAROTS Anne Marie- BIDONDO Jean Pierre- INCAURGARAT Nathalie - MARISCO Jean Pierre - CEDARRY Suzanne-ONDICOL Beñat - IBARROLA Pascal - URRIZAGA Peio

Absents 4/14 : ARROSSA Lidia - ETCHEVERRY Bernadette - ORHATEGARAY Ramuntxo, OXOBY Monique-

Ramuntxo Orhategaray donne procuration à Jean-Michel ANCHORDOQUY

2023/46 : – P.I.G HABITAT PAR LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION PAYS BASQUE

La Communauté d'Agglomération lance à l'échelle de son territoire, un dispositif opérationnel pour l'amélioration des conditions d'habitat des propriétaires et des locataires et le développement de l'offre conventionnée sociale et très sociale. **Ce dispositif couvre la période du 27/09/2018 au 30/11/2024.**

Ce dispositif doit permettre de créer les conditions nécessaires à l'amélioration générale du parc ancien et des conditions d'habitation des ménages. Il traitera en particulier des thématiques suivantes : habitat indigne, rénovation énergétique, perte d'autonomie des personnes âgées et handicapées, copropriétés fragiles et développement de l'offre conventionnée sociale et très sociale ;

Le dispositif repose sur un partenariat qui se traduit par des engagements financiers optimisés, entre l'Anah, l'Etat, la Communauté d'Agglomération Pays Basque, la CAF des Pyrénées-Atlantiques, PROCIVIS Aquitaine Sud, la Fondation Abbé Pierre. Il valorise et s'inscrit en subsidiarité des autres dispositifs d'accompagnement existants (prêts aidés, déduction fiscale, aides des caisses de retraite, fonds sociaux...);

L'objet de cette convention est de formaliser un partenariat avec les communes volontaires qui souhaitent s'engager financièrement en faveur des propriétaires dans le but d'optimiser l'effet levier des financements publics à destination des propriétaires du parc privé en mettant l'accent sur les priorités locales.

La commune de BIDARRAY souhaite soutenir le Programme d'Intérêt Général afin :

- **d'accompagner** les propriétaires occupants en finançant, à hauteur de 2,5% de la dépense subventionnée par l'Anah :
 - le maintien à domicile des personnes âgées et au handicapées ;
 - la lutte contre l'habitat indigne ;
- **d'accompagner** le développement de l'offre conventionnée sociale et très sociale à hauteur de 2,5% de la dépense subventionnée par l'Anah.

Cette convention prendra effet à la date de la signature de la convention jusqu'à la fin du dispositif.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal

Autorise M. le Maire à signer la convention partenariale

Fait et délibéré en séance publique, les jour, mois et an que
dessus

Et ont signé au registre les membres présents

Pour extrait certifié conforme

Le Maire Jean Michel. ANCHORDOQUY

